

SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9

Délibération n°040725_004

Date de la convocation

Le 27/06/2025

Date d'affichage

27/06/2025

Objet de la délibération

**REMBOURSEMENT
DU TRANSPORT
SCOLAIRE DANS LE
CADRE DU RPI ST
BONNET/PERIGNAT
POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2024/2025**

Le Maire,



Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 juillet à 19h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

Absent : Mme AUXERRE Céline, M. DUMONT Fabrice

Pouvoir : Mme AUXERRE Céline donne pouvoir à Madame TARRIT Maryse

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dispositif de remboursement des frais de transport scolaire supportés par les familles dans le cadre du Regroupement Pédagogique ST BONNET/PERIGNAT, mis en place depuis 2014.

Il propose de renouveler ce dispositif pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement pour l'année scolaire 2024/2025, aux conditions suivantes :

- l'enfant doit résider sur la Commune de ST BONNET (pas de remboursement pour les enfants extérieurs ayant une dérogation),
- l'enfant doit utiliser quotidiennement le service, au moins 50 % de l'année scolaire (un comptage a été effectué tous les jours dans le bus),
- sur justificatifs (médical, jugement de divorce,...) le taux est ramené à 40 % d'utilisation pour l'année scolaire,
- le remboursement se fait par mandatement administratif sur présentation des factures acquittées auprès du Conseil Régional.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2025